



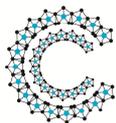
CAP SCIENCES

## CAHIER DES CHARGES FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE

# Objet du document

---

*Cahier des charges pour la fourniture de matériel électrique*



## 1 CAP SCIENCES

---

---

Créé en 1995 à l'initiative du Ministère de la Recherche et du Conseil Régional d'Aquitaine, CAP SCIENCES appartient au réseau des CCSTI (Centres de Culture Scientifique Technique & Industrielle).

Cap Sciences est le CCSTI de Bordeaux-Nouvelle Aquitaine.

Une équipe d'une cinquantaine de personnes regroupe l'ensemble des métiers de la diffusion culturelle : conception, ingénierie, production, fabrication, animation, communication, édition.

## 2 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

---

---

### 2.1 OBJET DE LA DEMANDE

-Le présent cahier des charges a pour objet de déterminer les termes et conditions particulières dans lesquelles Cap Sciences assure le référencement de matériel électrique, notamment ceux listés au paragraphe 3 ci-dessous.

-Le référencement du/des partenaires retenu(s) aura une durée initiale de 15 mois, le marché pouvant être renouvelé par tacite reconduction deux fois pour une durée d'une année civile.

-Le contrat qui en résultera étant un marché multi-attributaire à bons de commande, celui-ci ne crée pas d'exclusivité. Cap Sciences choisira librement de notifier les bons de commandes aux attributaires en fonction des tarifs/délais consentis.

### 2.2 PRIX ET MODALITES DE COMMANDE

. Les bons de commandes porteront sur des PRODUITS proposés par le fournisseur au prix consentis pour Cap Sciences. Ils pourront être établis jusqu'au dernier jour de la validité du marché.

. Les prix consentis s'entendent hors taxes pour fourniture rendue franco de port, d'emballage et d'assurances à destination de Cap Sciences.

. Le prix sera forfaitaire, ferme et non révisable, sauf en cas de promotion en cours (cf article 2.3)

. Les factures seront directement établies et transmises par le fournisseur à Cap Sciences :  
CAP SCIENCES, Service comptabilité, Hangar 20, Quai de BACALAN - 33 300 BORDEAUX

CAP SCIENCES règlera les factures émises par le fournisseur directement à ce dernier ou à une société d'affacturage si le fournisseur nous en fait la demande, dans un délai de **30 jours nets** à compter de la date de facture.



### 2.3 REVISION DES PRIX ET PRIX PROMOTIONNELS

-Les prix consentis seront fermes pour la durée d'exécution de la période de marché. Ils ne seront pas révisables sauf :

- si le fournisseur met en place une offre de prix promotionnels.
- si le tarif général du fournisseur pour un PRODUIT donné devait devenir inférieur au prix consenti, le fournisseur ayant alors l'obligation de répercuter immédiatement cette baisse.

Les prix des PRODUITS peuvent évoluer à la baisse dans le cadre d'offres de prix promotionnels mises en place volontairement par le fournisseur.

Le fournisseur devra communiquer le prix promotionnel à Cap Sciences préalablement à la date d'entrée en vigueur de la promotion. Il donnera toutes précisions utiles et notamment la durée de validité de la promotion et la désignation précise des PRODUITS concernés.

A l'expiration de la période promotionnelle, les prix indiqués dans l'offre du fournisseur seront de nouveau en vigueur.

- la baisse de prix s'appliquera aux commandes de PRODUITS en promotion émises pendant toute la durée de la promotion.

- Cap Sciences se réserve le droit de négocier, en plus des prix du marché, et sur demande de devis, des remises complémentaires sur d'éventuels achats de produits commandés en grande quantité.

### 2.4 GARANTIE

La garantie prévue par le fournisseur pour les PRODUITS sera d'1 an minimum, sauf conditions particulières à préciser dans l'offre de prix remise.

Elle commencera à compter de la livraison conforme au Bon de commande du (ou des) PRODUIT(s).

Pendant cette période, le fournisseur devra une garantie totale :

- sur les pièces, la main d'œuvre et les déplacements, couvrant tout vice de fabrication et de fonctionnement
- sur la **maintenance préventive** préconisée par le fabricant (prévoyant la fourniture d'un kit de maintenance (hors consommables) et une assistance téléphonique si besoin).

### 2.5 COORDINATION

Afin de coordonner et d'assurer un meilleur suivi des relations, le fournisseur s'engagera à un interlocuteur unique afin de faciliter la communication entre les parties.

Le fournisseur pourra changer cet interlocuteur en informant au préalable Cap Sciences par écrit (courriel ou courrier).

### 2.6 ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR

- Informer sans délai Cap Sciences de toute alerte ou recommandation de retrait du marché concernant ses PRODUITS.

- Informer sans délai Cap Sciences de tout arrêt de commercialisation de PRODUITS, de modification des références ou de lancement de nouveaux PRODUITS comparables.



## CAHIER DES CHARGES FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE

- Informer sans délai Cap Sciences de toute modification de législation afférente à ses PRODUITS dès son officialisation.

- Informer Cap Sciences de toute modification du tarif général des PRODUITS dès son officialisation.

- Fournir sur demande à Cap Sciences toute documentation en langue française relative aux PRODUITS en cas d'achat de matériel de petit équipement (photographie, fiche technique, certificat de marquage CE, notice d'utilisation, notice d'entretien, protocole de vérification...) dans un format compatible avec les outils numériques suivants :\*.pdf, \*.doc, \*.xls.

**Le fournisseur garantit à Cap Sciences la conformité des PRODUITS :**

- aux commandes passées, notamment en termes de qualité/performance au titre d'une obligation de résultat,

- aux normes applicables en France.

En vue de l'utilisation et de l'entretien des PRODUITS, le fournisseur s'engage à fournir avec chaque PRODUIT livré le nécessitant les documents suivants :

- La notice d'utilisation (en langue française)

- La notice d'entretien (en langue française)

Le fournisseur s'engage à apporter à Cap Sciences toutes les informations et l'assistance nécessaires, liées à l'utilisation du (ou des) PRODUIT(S), dans un délai raisonnable.

En cas de non-respect du délai de livraison convenu et constaté par écrit (courrier ou mail), outre les indemnités qui peuvent être réclamées et les éventuels dommages-intérêts, Cap Sciences pourra appliquer des pénalités de retard dont le montant sera égal à 0,5% du montant total HT de la commande concernée, par jour de retard jusqu'au 5ème jour inclus, puis de 1 % HT du montant HT de la commande par jour de retard à compter du 6ème jour. Le montant total des pénalités de retard sera plafonné à vingt (20) % du montant T.T.C. de la commande. Le paiement des pénalités s'opérera par compensation sur les sommes dues au Fournisseur.

Au-delà de trente (30) jours de retard, Cap Sciences pourra annuler la commande sans indemnité, étant toutefois entendu que les pénalités de retard resteront dues par le fournisseur.

### **3 CONTENU DE LA REPONSE ATTENDUE**

---

---

#### 3.1 PRESENTATION FOURNISSEUR

Le prestataire communiquera une présentation de sa société, qui pourra inclure notamment les informations suivantes :

- Présentation succincte de la société : structure capitalistique, marchés, activités et effectifs.

- Présentation des évolutions de la société au cours des 3 dernières années tant sur le plan du CA que des résultats et de l'endettement.

- Eléments principaux de l'activité prévisionnelle,

- Principales références clients : Région



### 3.2 PROPOSITION DE SERVICE

Elle inclura :

- le présent cahier des charges paraphé/daté/signé
- l'offre en termes de prix, ainsi que les éléments associés notamment garantie/livraison... sur les principaux produits commandés à savoir :
  - . Lampes halogène 12V, GU 5.3, 20W longue durée
  - . Lampes claires E27, 28W
  - . Lampes PAR16 LED 7W, GU10, 220V
  - . Lampes LED 2700K, E27, type R80
  - . Lampes LED 12V, GU 5.3
  - . Néons T5 et diamètre 26 (taille diverses)
  - . Ampoules LED E27 à vis
  - . Disjoncteur Legrand 16A
  - . Colsons (tailles diverses)
  - . Passage de câbles plancher rigide, 75 x 18
  - . Fiches 2P+T mâle et femelle
  - . Prises modulaires Legrand
  - . ...
- Tout autre engagement, notamment les éventuelles ristournes consenties, services complémentaires... ainsi que les conditions générales de vente pratiquées par le candidat et pratiques de facturation induites.